

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2023

n° 135-23

Objet : RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de la section nord de la route d'Apremont sur la commune de Saint-Baldoph

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou

conseillers excusés : 7

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 novembre 2023

délibération n° 135-23

objet **RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de la section nord de la route d'Apremont sur la commune de Saint-Baldoph**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la route d'Apremont, route départementale 201, est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de cette voie ne relevant pas des prérogatives du Département.

Un projet d'aménagement de la route départementale a été étudié en étroite concertation avec la commune de Saint-Baldoph, ainsi qu'avec le Département.

Les travaux qui seront réalisés au printemps 2024 consistent à :

- requalifier la section nord de la route d'Apremont en tenant compte de l'urbanisation en cours sur la commune et en y intégrant des places de stationnement et des zones d'espaces verts,
- créer une liaison cyclable depuis le carrefour des Crauses jusqu'au centre de la commune,
- rendre accessible l'arrêt "Ficologne" ainsi que l'ensemble des cheminements piétons présents dans le secteur,
- reprendre les équipements d'éclairage public,
- reprendre les enrobés de trottoirs et de voirie.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 614 400 € HT et cette opération peut être éligible à une subvention du Département.

Il est donc proposé de solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route d'Apremont, et pour une participation financière à hauteur de 100 % de la réfection du tapis de chaussée situé sur l'emprise de la route départementale en coordination avec l'opération d'aménagement.

Il est rappelé par ailleurs que cette opération s'inscrit dans la convention de projet de la traverse du centre-bourg de Saint-Baldoph, approuvée par le Conseil communautaire le 26 septembre 2022, et bénéficiera d'un reversement de taxe d'aménagement majorée par la commune.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 147-22 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 approuvant la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route d'Apremont et au titre de la réfection du tapis de la route départementale 201,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents nécessaires,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

135-23

Objet de l'acte :	RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de la section nord de la route d'Apremont sur la commune de Saint-Baldoph
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	09 novembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231128-lmc1H30404H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30404H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	28 novembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	28 novembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mardi 28 novembre 2023
-----------------------------------	------------------------